

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux d'AMÉNAGEMENT DE L'ACCES SUR PARCELLE situés face au N° 525-533 rue de l'Obloie, à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise TRBA, Zone Industrielle Douai-Dorignies, 58 rue Jules Gosselet, 59500 DOUAI, du lundi 27 novembre 2023 au lundi 1^{er} décembre 2023,

Objet :

Fermeture à la circulation et interdiction de stationnement, rue de l'Obloie face au N° 525-533

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit et la circulation sera interdite au droit des travaux susmentionnés situés rue de l'Obloie (N° 525-533) à ISBERGUES, du lundi 27 novembre 2023 au lundi 1^{er} décembre 2023.

Article 2 : Un itinéraire de déviation sera mis en place.

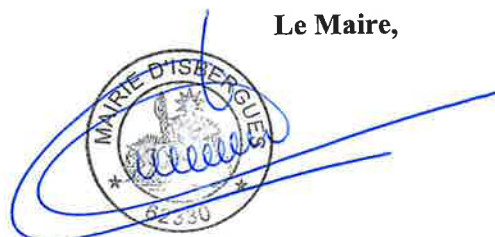
Article 3 : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise TRBA chargée de l'exécution des travaux.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 21 NOV. 2023

Le Maire,



David THELLIER